

L'homme qui se réveille un matin avec un terme en retard, doit s'attendre résolument à toutes les tortures imaginables. Déjà, depuis quelques jours il a été en butte à une foule d'humiliations dont il ignorait la cause. Un soir, il a vu revenir son chien avec la patte droite écrasée; lui-même a reçu sur son chapeau neuf un désagréable résidu. Au retour du spectacle, on l'a fait attendre un quart heure par une pluie battante, avant que de lui ouvrir. Quand ses lettres arrivent, on ne les lui remet que lorsqu'elles n'ont plus rien à lui apprendre, ou même on ne les lui remet pas du tout. Pour ses journaux, ils sont lus, relus, commentés, chiffonnés, lacérés, à moins toutefois que le concierge ne juge plus à propos de les fourrer sous la cloche de son poêle en guise d'allumettes chimiques allemandes. Quoi de plus juste? il est en retard d'un terme.

L'homme qui n'a pas payé son terme voit son martyre se prolonger indéfiniment. Autrefois, avant ces heures néfastes, la bonne du propriétaire, lys des vallées de Beauce ou de Normandie, si gracieuse avec sa tête coiffée en marionette, lui faisait les doux yeux; la portière le vénérât, la femme du propriétaire daignait lui sourire. A présent, chaque fois que cette grosse dame, ex-mercière carrée par la base, le rencontre dans l'allée de la maison, elle affecte de lui marcher sur le pied avec une pesanteur significative. Comment oserait-il se plaindre? il n'a pas payé son terme!

Mon expérience personnelle m'a révélé bien d'autres tribulations à l'usage de l'homme qui ne paie pas son terme. Celles-là, pour n'être pas générales, n'en sont pas moins cuisantes, je vous assure.

1° Un propriétaire ingénieur, dont j'étais débiteur en 1834, guettait l'instant où je paraissais à ma fenêtre; il saisissait sa clarinette et exécutait avec frénésie plusieurs airs dérisoires, capables de rappeler son crime au retardataire. C'était tantôt: *La boulangère a des écus...* — tantôt: *L'or est une chimère*; — tantôt: *Quand on n'a pas de quoi payer son terme, il faut avoir une maison à soi*; etc., etc.

2° Une autre année, — c'était en 1837, — la fenêtre du propriétaire regardait la miennne. Un jour les persiennes s'ouvrirent, et j'aperçois une dame qui donnait une leçon de mythologie à sa fille, dont naguère il m'était loisible de logner la dot et la main; je prête l'oreille, et il se trouve par hasard que la maman disserte sur le dieu *Terme*.

3° Cette année, on ne s'est pas contenté des allégories. Pendant mon absence, un groom quelconque venait écrire avec de la craie sur la porte de ma cellule, et quand je rentrais, je ne manquais jamais de trouver tracé en capitales: *C'est aujourd'hui le 18 ou le 20 janvier*, etc.

Si jamais ce désagrément n'arrive, amis lecteurs, considérez-le comme le dernier avertissement gratis. Après cette tentative désespérée, les huissiers prendront la chose à cœur; on noircira toute sorte de papier timbré; il y aura saisie mobilière sur le fauteuil et les pantoufles, saisie-brandon sur des tulipes, poiers de messire Jean et autres pots de fleurs, enfin saisie de l'homme lui-même, s'il y a lieu.

On ne sait encore qu'un moyen de parer tous ces revers: c'est de dégarnir sa cheminée de sa petite pendule d'albâtre, son gousset de sa montre d'or, sa maîtresse de ses bijoux, et de porter le tout au mont-de-piété; ce sombre et discret ami de la jeunesse. Mieux vaut, en effet, déménager tout ceci que de déménager soi-même. D'ailleurs, comme dit Odry, c'est le seul procédé connu pour mettre un terme aux maux qu'apporte celui qu'on n'a pas payé.